

Séance du 7 mars 2024

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	18	13

Le sept mars mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Mohamed BENAHMED, Elisabeth BENARD, Claudette BOUCHÉ, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT,

Absents : Bernard CRÉPIN, Céline FAGOT, Nelly GRIFFON, Sébastien VERDRU

Absent excusé : Ludovic VAN WAESBERGE

Absents représentés : Coralie ADNOT pouvoir à Etienne DHUICQ, Claudine ZUBER pouvoir à Dominique THUAULT, Karine BOCQUET pouvoir à Mohamed BENAHMED

Secrétaire de séance : Mohamed BENAHMED

Date de la Convocation 1 ^{er} mars 2024

Date d’Affichage

1^{er} mars 2024

Vu le code général des collectivités,

Considérant la demande de l’association ELC dans le cadre de la quatrième édition du festival de cinéma de Montmirail prévue les 12 et 13 avril prochain,

Après l’exposé de Monsieur Le Maire :

Pour mémoire, en 2023, la ville a versé une subvention à hauteur de 1200 €.

Sur 2024, l’ELC a pour projet de continuer le partenariat, notamment avec l’hôpital Rémy Petit Lemercier de Montmirail avec une projection pour les résidents de l’EHPAD et moments d’échange. Des projections ont également eu lieu lors du festival des champs libres et lors du cinéma plein air à la Demeure de la Garenne.

Il est également à noter que depuis une année, des tarifs abordables sont proposés dans le cadre de l’opération ELC pour tous afin de faire bénéficier les plus fragiles à l’ensemble des offres de l’ELC, voire de bénéficier d’un accès gratuit.

Objet de la délibération

No 2024-100150

Finances

Subvention à l’ELC

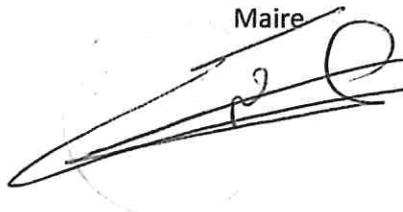
Dans le cadre du festival du
cinéma

Pour 2024, l’ELC élargit ses partenariats et une projection destinée aux bénéficiaires et aux bénévoles de l’association Dina est prévue ainsi qu’un moment destiné à la promotion de courts métrages réalisés sur le territoire régional en partenariat avec la Région Grand Est. Pour l’année 2024, l’ELC sollicite une subvention de 1800€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des votes exprimés (une abstention Christine GUIMAREY) décide l’attribution d’une subvention à hauteur de 1800€ à l’ELC dans le cadre du festival du cinéma.

Etienne DHUICQ

Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20240307-2024-100150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

Publication : 12/03/2024

